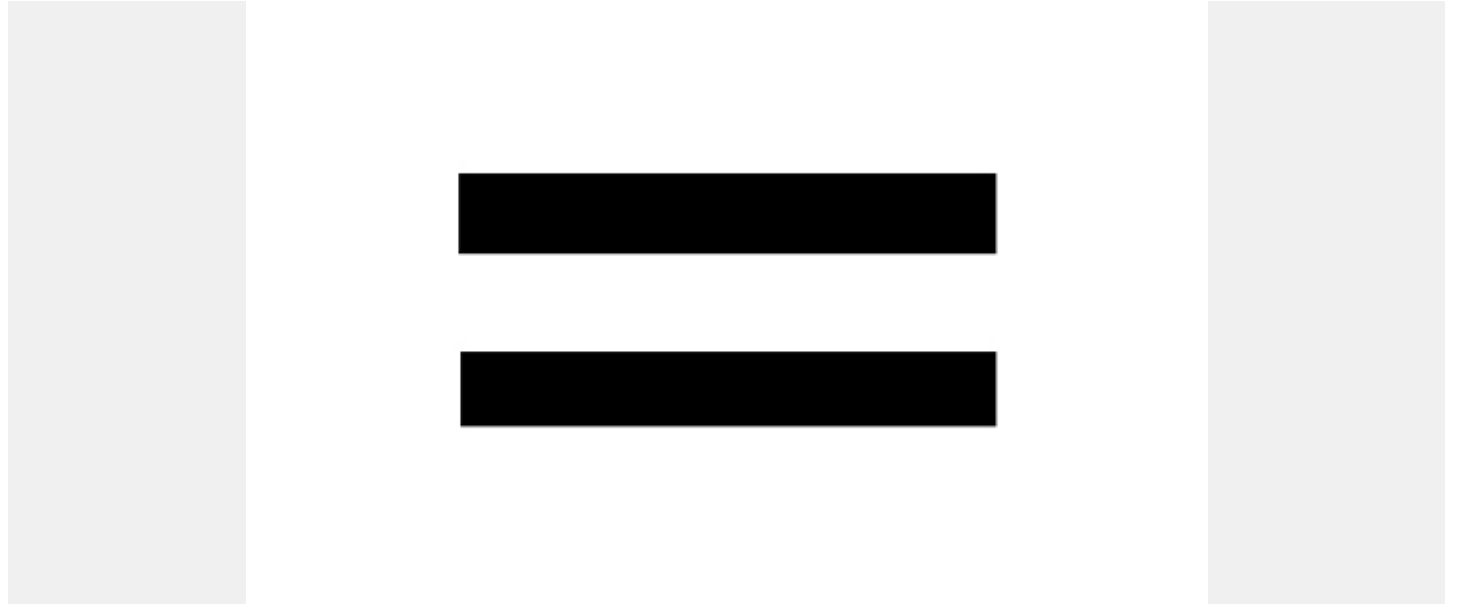


Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique

28 juillet 2015



Suite au protocole du 8 mars, divers documents pour sa mise en œuvre pratique sont parus ou sont en cours de parution :

- La circulaire du 8 juillet 2013 « relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique »

Les délais de parution de certains textes prévus par la circulaire ont déjà pris un retard de plus de 6 mois, comme la mise en place d'un rapport de situation comparée (RSC) "Egalité professionnelle" (pages 20 à 23) ;

- Le projet de décret pour le socle commun du Rapport de situation comparée qui a été présenté lors du Conseil Commun de la fonction publique du 5 novembre 2013.

Ce socle est comme son nom l'indique, commun aux trois versants de la fonction publique.

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Infos pratiques Fonction publique](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Egalite-professionnelle-entre-les-hommes-et-les-femmes-dans-la-Fonction>